



Pour publication immédiate : 25/06/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE ACTION POUR PROTÉGER LES
INFORMATIONS PERSONNELLES DES NEW-YORKAIS DÉTENUES
PAR LES SOCIÉTÉS DE NOTATION DE CRÉDIT**

Le Gouverneur ordonne au Département des services financiers d'émettre un règlement final obligeant les agences de notation de crédit à respecter la réglementation sur la cybersécurité de New York, première du genre dans le pays

Le règlement donnerait à New York la possibilité de surveiller les agences d'évaluation du crédit pour la toute première fois

La Surintendante du DFS peut refuser, révoquer ou suspendre l'autorisation des agences à réaliser des transactions avec les institutions financières régulées et les consommateurs de New York

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que le Département des services financiers (Department of Financial Services , DFS) a émis un règlement final pour protéger les New-Yorkais de la menace constituée par les fuites de données dans les agences d'évaluation du crédit, comme la fuite de données Equifax qui a exposé les données privées personnelles de millions de New-Yorkais. Le nouveau règlement, qui incorpore des commentaires recueillis pendant la période d'observations de la part du public, oblige les agences d'évaluation du crédit qui réalisent des opérations considérables à New York à s'enregistrer auprès du DFS pour la première fois et à respecter la norme sur la cybersécurité de New York, première du genre dans le pays. L'obligation d'évaluation annuelle confère également à la Surintendante du DFS l'autorité pour refuser, suspendre et potentiellement révoquer l'autorisation d'une agence d'évaluation des crédits de consommation pour faire des affaires avec les institutions financières régulées et les consommateurs de New York s'il s'avère que l'agence ne respecte pas ces normes en s'adonnant à certaines pratiques interdites, notamment en se livrant à des pratiques déloyales, trompeuses ou abusives.

« Alors que le gouvernement fédéral affaiblit les protections des consommateurs, New York les renforce avec ces nouvelles normes », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.**

« La supervision des agences d'évaluation du crédit assure que les informations privées personnelles des New-Yorkais sont moins vulnérables face à la menace des

cyberattaques, leur apportant une tranquillité d'esprit vis-à-vis de leur avenir financier. »

En vertu du nouveau règlement, toutes les agences d'évaluation du crédit ayant signalé 1 000 consommateurs new-yorkais ou plus l'année précédente doivent s'enregistrer annuellement auprès du DFS à partir du ou avant le 1er septembre 2018, et avant le 1er février de chaque année consécutive pour l'année calendaire suivante. Le formulaire d'enregistrement doit mentionner les agents et directeurs d'une agence qui seront chargés de la conformité avec les lois et règlements applicables aux services financiers, aux banques et aux assurances.

La Surintendante des services financiers Maria T. Vullo a déclaré : « La fuite de données chez Equifax a prouvé la nécessité absolue d'un règlement d'État solide comme le règlement sur la cybersécurité de New York, inédit dans le pays, afin de protéger les marchés, les consommateurs et les informations sensibles de New York face aux cyberattaques. La supervision par le DFS des agences d'évaluation du crédit permettra d'assurer que les données personnelles des consommateurs de New York sont moins vulnérables dans ce monde numérique, afin de prévenir des fuites supplémentaires d'informations financières des consommateurs ».

Le Membre de l'Assemblée Matthew J. Titone, Président du Comité sur les affaires et la protection des consommateurs (Committee on Consumer Affairs and Protection), a déclaré : « Étant donné l'interconnexion du secteur des services financiers et le préjudice potentiel auquel les consommateurs et nos institutions financières font face en raison de cyberattaques et d'autres fuites de données, ce règlement permettra de fournir une supervision et une protection indispensables aux consommateurs de New York ».

La Surintendante du DFS peut refuser de renouveler l'enregistrement d'une agence d'évaluation du crédit si elle découvre que l'agence candidate ou tout membre, mandataire, agent ou directeur de cette agence a, entre autres :

- Violé toute loi applicable aux assurances, aux services financiers et aux banques ou violé tout règlement, assignation ou ordre de la Surintendante ou du commissaire de banque ou d'assurance d'un autre État ou de toute autre agence fédérale ou d'État ayant autorité pour réguler les agences d'évaluation du crédit des consommateurs, ou a violé toute loi au cours de ses activités en cette qualité ;
- A failli aux obligations énoncées par le règlement, y compris par la section 201.07 relative à la cybersécurité ;
- A utilisé des pratiques frauduleuses, coercitives ou malhonnêtes ; ou
- A fourni des informations matériellement incorrectes, matériellement trompeuses, matériellement incomplètes ou matériellement fausses dans la demande d'enregistrement.

Le règlement soumet également les agences d'évaluation des crédits à des examens par le DFS, aussi souvent que la Surintendante le juge nécessaire, et interdit aux agences d'entreprendre les actions suivantes, sauf si prévues par la loi fédérale :

- Employer directement ou indirectement tout stratagème, appareil, artifice pour escroquer ou induire en erreur un consommateur ;
- Se livrer à un acte ou à une pratique déloyale, trompeuse ou prédatrice envers un consommateur ;
- Déformer ou omettre des informations matérielles liées au montage, à l'évaluation ou au maintien d'un rapport de crédit pour un consommateur new-yorkais ;
- Se livrer à des actes ou pratiques déloyaux, trompeurs ou abusifs en violation de la Loi Dodd-Frank de Réforme de Wall Street et de Protection du Consommateur (Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act).
- Ne pas appliquer les dispositions de la loi fédérale concernant l'exactitude des renseignements contenus dans un rapport de consommateur relatif à un consommateur new-yorkais ;
- Refuser de communiquer avec un représentant autorisé d'un consommateur de New York qui fournit une autorisation écrite signée par le consommateur, avec certaines stipulations ;
- Faire une fausse déclaration ou omettre un fait matériel en relation avec toute information ou tout rapport déposé auprès d'une agence gouvernementale ou en relation avec toute enquête menée par la Surintendante ou une autre agence gouvernementale.

En outre, toute agence d'évaluation du crédit doit appliquer le règlement sur la cybersécurité du Département à partir du 1er novembre 2018, en vertu du calendrier prévu dans le règlement final. Le règlement sur la cybersécurité du DFS exige des banques, assurances, entreprises et autres services financiers régulés par le DFS d'avoir un programme de cybersécurité conçu pour protéger les données personnelles des consommateurs : une politique ou des politiques écrite(s) approuvée(s) par le comité ou un cadre supérieur ; un agent en chef pour la sécurité de l'information pour aider à protéger les données et systèmes et des contrôles et plans en place pour permettre de garantir la sécurité et l'intégrité du secteur des services financiers de New York. Le règlement sur la cybersécurité du DFS exige également la protection des données vis-à-vis des sous-traitants tiers et le dépôt auprès du DFS d'un certificat de conformité annuel.

Une copie du règlement proposé peut être consultée [ici](#).

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)